

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 13 avril 2015 à 20h30

Présents : Mmes Vanessa Portaz - Françoise Thoral  
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Romain Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf  
Christian Sacchi - Jean-Jacques Thoral

Absents : Monique Mérilhou (procuration à Vanessa Portaz)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)

Présents également : Martine Kempf - Anne Roussy - Jérôme Rittaud  
Secrétaire de séance : Adrien Kempf

---

Le compte rendu de la réunion du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 1° - **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015**

Avant de procéder à l'examen et au vote des taux, M. le Maire fait le point sur la situation financière de la commune. En effet, à partir de cette année, les collectivités locales se trouvent dans un contexte budgétaire contraint et notre commune n'est pas épargnée. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Au niveau de l'intercommunalité : en octobre 2014 et en janvier 2015, le Conseil communautaire a adopté les modifications statutaires de la Communauté de Communes Terra Modana. Ceci a engendré la mise en place d'une **Dotations de Solidarité Communautaire** (DSC) qui a permis de retrouver la fiscalité levée sur les communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget avant 2014 pour financer la compétence de La Norma. A l'époque, le Maire s'était opposé à cette disposition au sein du Conseil communautaire et le Conseil municipal avait également rejeté cette proposition à l'unanimité.

En 2015, suite à cette décision, de nouveaux taux communautaires ont été votés lors du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril. Ceux-ci engendrent une hausse d'impôt significative pour l'ensemble des contribuables du canton, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) : de 2,33 % à **9,09 %**
- Foncier Bâti (FB) : de 2,46 % à **9,59 %**
- Foncier Non Bâti (FNB) : de 30,22 % à **117,7 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : de 6,41 % à **24,99 %**

Pour la Communauté de Communes, cela permet de générer un produit fiscal de 5 940 852 € pour 2015. Celui-ci est réparti entre le fonctionnement de La Norma (intégralement pris en charge par les communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget) et la DSC (versée en grande partie aux 5 autres communes du canton).

Malgré tout, nous pouvons nous satisfaire que les investissements prévus sur La Norma sont programmés et réalisés suivant l'échéancier prévu.

Face à la situation, notre commune se retrouve contrainte d'adapter sa fiscalité afin de limiter l'impact sur les contribuables. Toutefois, ceci engendre inévitablement une baisse du produit fiscal et une diminution conséquente de notre capacité d'investissement.

- Au niveau national : les collectivités locales sont contraintes de contribuer à l'effort de redressement des finances publiques passant par une baisse des dotations. Ainsi, notre **Dotations Globales de Fonctionnement** (DGF) est fortement impactée par ces restrictions budgétaires :

- 2013 : + 56 679 €
- 2014 : + 43 422 €
- 2015 : 0 €
- 2016 : - 70 377 € prélevés sur notre produit fiscal
- 2017 : - 99 633 € prélevés sur notre produit fiscal

A cela s'ajoute notre contribution au **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) qui doit augmenter jusqu'en 2017. Ce prélèvement est calculé au niveau intercommunal et peut être réparti selon trois modes de calcul définis par le Conseil communautaire. Depuis 2012, son montant a considérablement augmenté :

- 2012 : 15 834 €
- 2013 : 35 037 €
- 2014 : 32 092 €
- 2015 : 92 445 € (pour un montant total sur l'ensemble de la CCTM de 959 060 €)

Les deux dispositions exposées ci-dessus représentent, pour notre commune, une **charge supplémentaire de près de 100 000 € par rapport à 2014**.

- Au niveau communal : à ce jour, notre commune est victime de la charge de sa dette. En effet, elle accumule **19 emprunts** (10 sur le budget communal et 9 sur le budget eau/assainissement). Sur le budget communal, l'annuité de la dette s'élève à **300 628 €** et à **170 797 €** sur le budget de l'eau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le montant total de la dette en capital est de 2 311 834 € pour le budget communal et de 1 868 947 € pour le budget de l'eau.

En conséquence de cela, nous ne pouvons que constater que notre autofinancement se trouve sérieusement diminué. Pour élaborer le budget 2015, le Conseil municipal souhaite préserver une capacité d'investissement minimale visant à financer les projets engagés sans recourir à un nouvel emprunt qui alourdirait encore davantage l'annuité de la dette. Toutefois, il souhaite limiter au maximum l'impact sur les ménages.

M. le Maire rappelle les taux des années précédentes et propose les taux d'imposition suivant pour 2015 :

Taxe	2013	2014	2015
TH	5,62 %	8,86 %	<b>5,62 %</b>
FB	5,61 %	8,85 %	<b>8,85 %</b>
FNB	55,63 %	87,58 %	<b>53,63 %</b>
CFE	20,33 %	32,06 %	<b>20,33 %</b>

Cela permettrait de dégager pour notre commune un produit fiscal de **783 848 €**, soit **310 000 € de moins qu'en 2014**, ce qui, cumulé à la perte de 100 000 € mentionnée plus haut, engendre une **diminution de plus de 400 000 €** de notre budget.

En définitive, M. le Maire signale que la hausse d'impôts pour les ménages sera majoritairement due à l'augmentation des taux communautaires.

A l'unanimité, le Conseil accepte les taux d'imposition pour 2015.

## 2° - Présentation des budgets primitifs 2015

### - Budget Redoute :

Mme Anne ROUSSY, Directrice, prend la parole pour présenter le budget de la Redoute Marie-Thérèse. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement 130 075 €. A noter un excédent reporté de 27 850 € et une subvention communale s'élevant à 50 000 €.

Avec 4 voix contre et 7 pour, le budget de la Redoute Marie-Thérèse est approuvé par le Conseil municipal.

### - Régie Electrique :

Après avoir rappelé l'examen du budget de la Régie électrique au sein de son Conseil d'administration, M. le Maire donne la parole à M. Jérôme RITTAUD, Directeur de la Régie. Le budget s'équilibre de la manière qui suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 384 895 € (dont excédent reporté 70 091 €)
- Dépenses et recettes d'investissement : 156 182 € (dont Reste à réaliser 2014 : 100 000 €)

Pour l'année 2015, les principaux investissements de la Régie électrique seront liés à différents travaux réalisés en 2014 : travaux autour du transformateur de La Tour, réseaux Rue du Stade et début de la mise en place de la fibre optique (mairie, salle polyvalente, école).

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de la Régie électrique.

M. le Maire demande à modifier l'ordre du jour afin d'évoquer le point sur la participation à un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Pour cela, il cède de nouveau la parole à M. Jérôme RITTAUD.

M. le Directeur signale que, dès 2017, la mise en place de compteurs dit "intelligents" sera obligatoire pour toute nouvelle construction. En revanche, en 2022, tous les foyers devront en être équipés. En vue de cet investissement important, les régies électriques de Savoie se sont réunies et ont proposé la création d'un GIP visant à bénéficier de compteurs à un prix réduit.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

M. Christian SACCHI questionne ensuite le Directeur sur l'éventualité de procéder à une extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, ceci afin de faire d'importantes économies d'énergie.

M. le Directeur explique que trois possibilités s'offrent à la commune si elle souhaite réduire sa dépense consacrée à l'éclairage public :

- éteindre l'éclairage pendant une période déterminée ;
- mettre en place des réducteurs de tension (investissement estimé à 15 000 €) ;
- installer des LED (projet en cours d'étude).

- Budget communal :

M. Christian SACCHI, Maire Adjoint en charge des finances, expose le budget primitif de l'année 2015. Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 561 297 € (dont un excédent reporté de 98 333 €)

Dépenses et recettes d'investissement : 860 553 € (dont un déficit reporté de 401 791 €)

Il est à noter l'augmentation de la somme allouée à l'entretien des bâtiments communaux (de 12 000 € en 2014 à 60 000 € en 2015). Prochainement, les commissions travaux et logements travailleront à la création d'un programme de réfection, notamment en ce qui concerne les logements.

Concernant le FPIC, qui s'élève à 93 000 € cette année, M. le Maire signale qu'il a récemment envoyé un courrier au Président de la Communauté de Communes Terra Modana ainsi qu'aux six autres maires du canton au sujet de la répartition du FPIC à l'échelle intercommunale. Il demande à ce qu'un débat sur le sujet puisse avoir lieu et propose une répartition à hauteur de 50 % du montant pour l'EPCI et 50 % du montant pour les communes.

Principaux investissements de l'année 2015 :

- Bâtiments communaux (20 000 €) : réalisation d'un appentis à côté du garage communal dit "des pompiers" et installation de panneaux photovoltaïques au chalet de Longe Côte (subvention de la Région et du FEADER) ;
- Matériel (31 000 €) : étrave achetée en 2014, autre petit matériel (congélateur pour la salle des fêtes, tondeuse à gazon...) ;
- Redoute M-Thérèse (50 000 €) : restauration et consolidation des murs de soutènement délimitant le fossé du Corps de garde (subvention de l'Etat et du Département) ;
- VRD divers (10 000 €) : remplacement d'un lampadaire dans le lotissement, travaux divers ;
- Eglise et chapelles (22 000 €) : solde des travaux de restauration de retable, réhabilitation de l'*Ecce Homo* (subvention de la Région) ;
- Rue St Thomas (20 000 €) : subvention du Conseil départemental ;
- Containeurs semi-enterrés (30 000 €) : étude et mise en place des containeurs ;
- Parking Redoute Marie-Thérèse (30 000 €) : frais d'études ;
- Travaux paysagers (52 000 €) : réfection du chemin de la Croix (un contact sera pris avec la Communauté de Communes étant donné que ce chemin se situe dans le périmètre des sentiers communautaires).

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget.

- Budget Eau/assainissement :

M. Christian SACCHI reprend la parole pour présenter le budget. Il s'équilibre de la manière qui suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 285 040 € (dont un excédent reporté de 26 013 €)

Dépenses et recettes d'investissement : 157 328 € (dont un déficit reporté de 21 788 €)

Les principaux investissements de ce budget concernent les captages (20 000 € pour les études liées à la mise en place des périmètres de protection des sources) et l'assainissement (7 613 € en prévision d'un éventuel problème).

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget.

- Budget lotissement de La Combe :

M. Christian SACCHI annonce que ce budget s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 14 695 € (dont un excédent reporté de 13 695 €)

Ce budget continue d'être provisionné dans l'attente que les particuliers réalisent les travaux de leurs abords. Dès que ceux-ci seront terminés, les trottoirs pourront être goudronnés.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce budget.

### 3° - **Personnel saisonnier**

M. André ALARIA, Maire Adjoint en charge des travaux, présente au Conseil la proposition faite lors de la dernière commission finances au sujet de l'embauche du personnel saisonnier.

Pour ce qui est de l'embauche des chômeurs, M. ALARIA propose les postes suivants :

- un Contrat Unique d'Insertion pour 6 mois (de mai à octobre) payé à 75 % par l'Etat ;
- un contrat de 4 mois (de mai à août) ;
- un contrat pour 3 mois (de juin à août) ;
- un contrat de 2 mois (mai et septembre).

Concernant les lycéens, une affiche sera apposée dès demain pour les embauches estivales. La fourchette d'âge allant de 16 à 18 ans concerne 16 jeunes de la commune. Il ont jusqu'au 30 avril à 12h pour adresser leurs demandes au secrétariat de Mairie.

Il est à noter que, pour ce qui est des embauches durant la période estivale, des économies sont faites par rapport à l'année précédente.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces embauches.

M. André ALARIA présente ensuite le programme des travaux pour 2015 :

- réfection d'un appartement vacant du bâtiment de la Boulangerie ;
- rafraîchissement des peintures intérieures et extérieures du chalet de Longe Côte ;
- installation d'une cuisine au chalet de Longe Côte (réalisée par les services techniques) ;
- réalisation de l'appentis à côté du local technique dit "des pompiers" ;
- habillage du transformateur de La Cascade ;
- entretien des boiseries ;
- réfection du barbecue de St Benoît
- coupe des arbres atteints du bostryche ;
- réfection des sentiers ;
- réparation de l'allée en lauzes de l'église ;
- réfection des bâtiments communaux (priorité au bâtiment des Epinettes).

#### 4° - Divers

- M. le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle prédation du loup a été observée à proximité du village le jour de Pâques. Suite à l'attaque précédente, un courrier avait été adressé à M. le Préfet afin de l'informer de la situation et des copies de cette lettre ont été envoyées à différentes autorités (Stéphane Le Foll, Ségolène Royal, Michel Dantin, Jean-Pierre Vial, Michel Bouvard...). Ces derniers soutiennent la démarche de M. le Maire mais le Préfet de la Savoie souligne que les tirs de prélèvement n'ont pu être prolongés du fait du début du cycle de reproduction du loup. Cependant, suite à la récente attaque, M. BUTTARD a adressé un nouveau courrier au Préfet afin de lui demander de réactiver les tirs de prélèvement au plus tôt. En effet, le Maire s'inquiète de l'enhardissement de cette espèce qui hésite de moins en moins à s'approcher des habitations et de l'homme.
- M. Christian SACCHI fait le point sur le dossier de la maison "Pimentel". A la demande de l'ASADAC, un contact a été pris avec une entreprise de travaux publics afin de faire estimer le coût d'une démolition. Dans les prochains jours, un rendez-vous sera pris avec une agence immobilière afin de procéder à une estimation du bien.
- M. Romain BUTTARD annonce au Conseil qu'une demande de subvention sera prochainement élaborée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en vue de la réhabilitation du bâtiment du presbytère. Il se charge de prendre contact avec des architectes afin de faire établir des devis en conformité du cahier des charges qui sera examiné par les membres de la commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

